

POSITION DU CANADA

Le Canada a adhéré aux deux Pactes et au Protocole facultatif en 1976 et les considère parmi les plus importants instruments relatifs aux droits de la personne. La délégation canadienne prend une part active aux débats et co-parraine habituellement la résolution portant sur les Pactes.

Si la ratification universelle des deux Pactes et du Protocole demeure un objectif important pour le Canada, nous nous préoccupons également de la mise en oeuvre de ces instruments et des procédures prévoyant la présentation des rapports. Craignant que la crise financière que connaissent les Nations Unies n'ait un effet négatif sur les comités de surveillance des deux Pactes, le Canada s'emploie activement à faire en sorte que ceux-ci disposent des ressources voulues pour assurer leur bon fonctionnement. Le Canada appuie en outre les efforts déployés par les présidents de ces comités (ainsi que par ceux d'autres comités du domaine des droits de l'homme) pour mettre au point des lignes directrices visant à alléger le fardeau des États quant à la présentation des rapports, sans pour autant que les rapports en souffrent quant au fond.

Le Canada continue d'être satisfait des activités et de l'approche du Comité des droits de la personne et estime que cet organe contribue activement à l'avancement des droits de la personne dans le monde. Le nouveau Comité des droits économiques, sociaux et culturels est tout aussi important et ses réalisations seront suivies avec intérêt.